

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	25	16

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme Christelle TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme MERIAU Aline à M. Frédéric MURA.

Absents excusés : Mme Anne BOUQUIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, M. Loïc CROCHET, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation

13 décembre 2024

Date d'affichage

13 décembre 2024

Objet de la délibération

7- Finances locales

717 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

2024-093-Avenant n°1 à la convention de partenariat 2022/2024 relative à l'exploitation du Cinémobile

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

23/12/2024

A été nommée secrétaire : Monsieur Gérard HUET

CICLIC Centre-Val de Loire mène une réflexion structurelle relative à l'activité du Cinémobile afin de lui assurer des moyens pérennes et consolidés pour son fonctionnement. Pour cela, une concertation est en cours avec le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, afin de poursuivre cette activité dans un ancrage territorial fort. Dans cette perspective et sur la base de l'évaluation menée pour les 46 communes partenaires, CICLIC Centre-Val de Loire entend également mener des échanges avec le Conseil des Communes, instance consultative et représentative des communes.

L'année 2024 a permis de démarrer les réflexions autour de cette évolution qui devra se poursuivre au cours des premiers mois 2025. Dans ce contexte, l'agence CICLIC propose un avenant à la convention triennale afin de poursuivre sereinement les échanges.

La convention triennale d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du Cinémobile est prolongée jusqu'au 31 juillet 2025.

Les conditions financières seront revues en 2025 avec une contribution fixe de 1 300 € pour les communes de plus 3 500 habitants et une contribution variable de 0.40 c par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ACCEPTE de signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2022/2024 relative à l'exploitation du Cinémobile.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214501421-20241219-2024_93-DE



-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe et le charge de régler toutes les formalités utiles.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Gérard HUET



Le Maire,
Frédéric MURA

